

# Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs Commune de LURS 04700



*Ce document a été établi conformément à la loi du 30 juin 2003 instituant l'obligation d'information du citoyen sur les risques naturels ou technologiques auxquels il est susceptible d'être exposé. Il a été établi à partir du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) élaboré par les services préfectoraux.*

A Lurs la sécurité fait partie des priorités, c'est pourquoi nous avons mis en place un Poste de Commandement Communal, PCC pour mettre en application, en cas de catastrophe, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Afin de sensibiliser la population sur l'ensemble des risques susceptibles de toucher notre commune nous mettons à la disposition de tous les habitants de Lurs un outil informatif le **DICRIM**.

#### Ce document

- Recense tous les risques auxquels la population peut être exposée
- Rappelle les comportements à adopter en cas d'alerte.

Ce document est à lire avec attention, et je vous invite à le consulter régulièrement. Il est disponible en Mairie ainsi que sur le site de la commune: <http://www.lurs.fr/>

Claire BENTOSELA,  
Maire de LURS

Un événement potentiellement dangereux – **ALEA** – est un **RISQUE MAJEUR** s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

Le Préfet élabore le D.D.R.M. (Dossier Départemental des Risques Majeurs).

Le Préfet réalise le Document d'Information sur les Risques Majeurs (document destiné au Maire).

Le Maire établit le D.I.C.R.I.M. (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs), par l'intermédiaire duquel il informe ses administrés.

Ces documents sont disponibles et consultables en Mairie

## La Commune de Lurs est concernée par plusieurs risques :

### Naturels

- Inondations
- Feux de forêt
- Séisme, mouvements de terrain, retrait et gonflement d'argile.
- Remontée de nappe
- Radon

### Technologique

- Canalisations de transport de matières dangereuses
- Pollution des sols
- Rupture de barrage

### NUMEROS TELEPHONE OU MAIL UTILES

**Mairie** : Tel : 04 92 79 95 24 / courriel : [mairie@lurs.fr](mailto:mairie@lurs.fr)

**Préfecture** : 8 Rue Docteur Romieu 04000 DIGNE LES BAINS Tel : 04 92 36 72 00

**Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 04)** Av Henri Jaubert 04990 DIGNE les BAINS Tel: 04 92 30 89 02

**Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement DREAL** ZI St Joseph 04100 MANOSQUE Tel 04 92 71 74 00

**L'alerte** est donnée par le **TOCSIN** (Sonnerie de cloche à coups répétés et prolongés pour donner l'alarme en cas d'alerte, de catastrophe naturelle, d'incendie, de mobilisation générale, etc...) **et par voiture avec Haut Parleur.**

**Site internet** : <https://www.georisques.gouv.fr/>

## Connaitre les risques près de chez moi

Renseigner votre adresse normalisée, vous connaîtrez les risques auxquels vous pouvez être confronter.





**QUE FAIRE  
EN CAS D'...**

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

## INONDATION ?

### Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains



### Pendant toute la durée de l'inondation



**NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

**POUR EN SAVOIR PLUS :** [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)



Crue de la Durance.



Crue du Lauzon

## RISQUE INCENDIE

### PENDANT :

#### ***Si l'on est témoin d'un départ de feu :***

- Informer les pompiers le plus vite et le plus précisément possible
- Si possible, attaquer le feu
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée,...)
- Respirer à travers un linge humide
- Suivre les instructions des pompiers

#### ***Si vous êtes en voiture :***

Ne pas sortir. Gagner si possible une clairière, ou s'arrêter sur la route dans une zone dégagée, allumer vos phares pour être facilement repéré.

#### ***Votre habitation est exposée au feu de forêt :***

- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs pompiers
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après)



**QUE FAIRE  
EN CAS DE...**

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

# FEU DE FORÊT ?

## En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



## En attendant les secours



**RESTEZ À L'ÉCOUTE**  
des consignes des autorités



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER**  
afin de laisser les réseaux  
disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI,**  
n'évacuez votre domicile que  
sur ordre des autorités



**NE PRENEZ PAS  
VOTRE VOITURE**

**POUR EN SAVOIR PLUS :** [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)

# RISQUE TREMBLEMENT DE TERRE

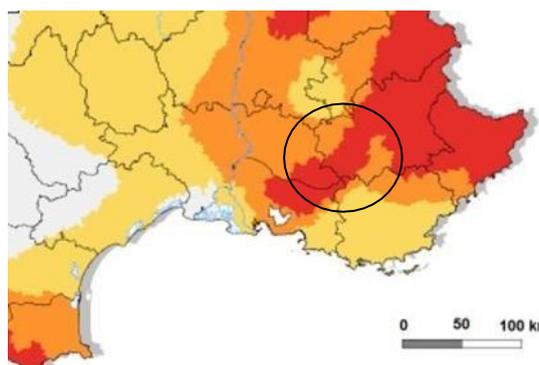
Selon le DDRM la commune de **LURS** est située dans une zone à risque faible **ZONE 1b**, mais à proximité de la vallée et de la faille de la Durance, donc avec un risque plus important (zone 2 sismicité moyenne)



## > Communes exposées aux phénomènes sismiques

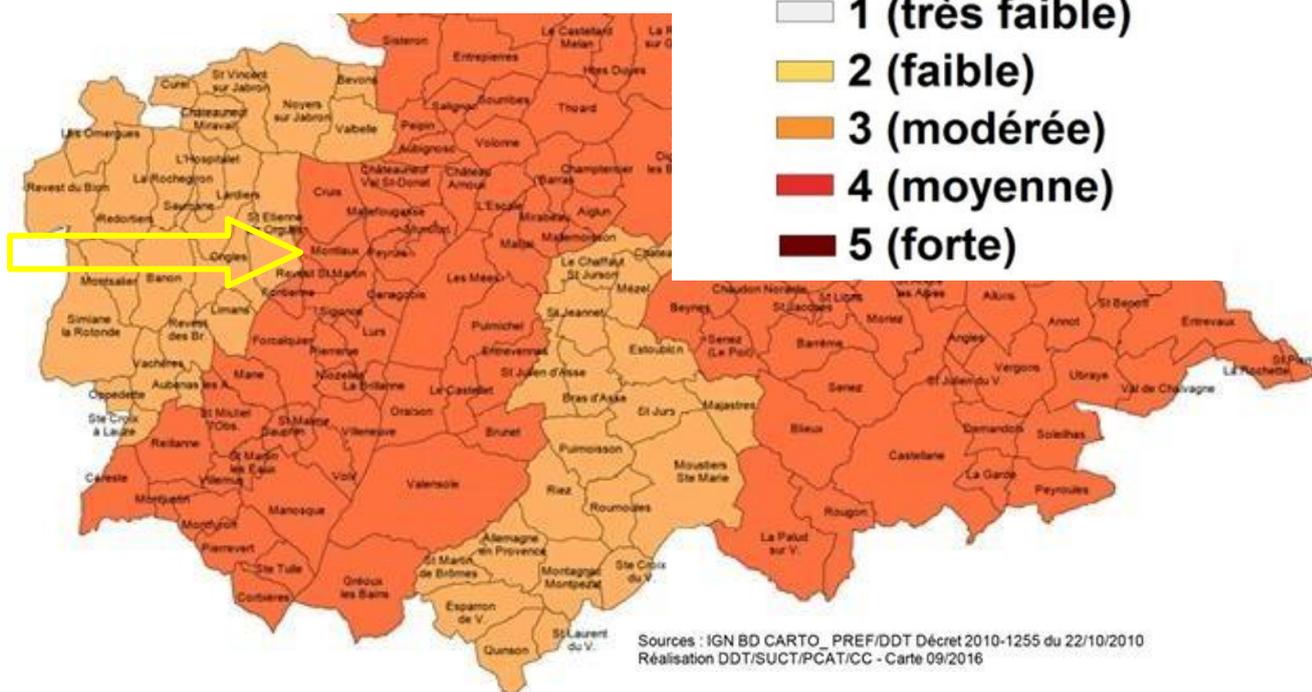
La prise en compte du risque sismique dans les PPR approuvés dans le département n'a généralement pas fait l'objet d'étude de micro-zonage d'aléa spécifique. Elle se limite au rappel de la réglementation nationale. Ces documents ont été réalisés dans le cadre d'une approche multirisque.

### Niveau de l'aléa sismique



0 50 100 km

### Zones de sismicité



Sources : IGN BD CARTO\_PREF/DDT Décret 2010-1255 du 22/10/2010  
Réalisation DDT/SUCT/PCAT/CC - Carte 09/2016

## Les bons gestes pendant un tremblement de terre



**QUE FAIRE  
EN CAS DE...**

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

# SÉISME ?

### Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



### Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



### Après les secousses



**SORTEZ DU BÂTIMENT**, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



**ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

**POUR EN SAVOIR PLUS :** [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)

## Les bons gestes immédiatement après un tremblement de terre

### Avant de quitter un bâtiment :

- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité.
- N'allumez aucune flamme, ne fumez pas.
- En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes, et tentez d'avertir les autorités ou les services de secours, par exemple en composant le 18.
- Puis quittez le bâtiment.

### Lorsque vous quittez un bâtiment :

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils sont pris en charge sur place.
- Eloignez-vous des constructions et cherchez un lieu isolé.
- Tenez-vous à distance des lignes électriques.

**Si vous êtes enseveli sous les décombres** tapez contre l'objet le plus sonore à votre portée pour vous manifester et attirer les secours.

## RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les mouvements de terrain désignent un ensemble de déplacements du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou dus à l'homme. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Les phénomènes observés ou susceptibles de se produire sur la commune de Lurs sont :

- les chutes de pierres et de blocs,
- les glissements,
- le ravinement.

En 1997, un effondrement s'est produit à l'intérieur d'une faille rocheuse dans la falaise située à l'est du village. La situation climatique était à l'origine de ce phénomène (gel, dégel puis pluie). Cet effondrement a entraîné un mouvement de terrain et provoqué des désordres importants sur des murs de limite ou de soutènement, une terrasse dallée, ainsi que la formation d'une cavité d'environ 13 m<sup>3</sup>.

### LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES

#### ▶ A L'INTÉRIEUR D'UNE HABITATION

- Protégez-vous sous un meuble solide.



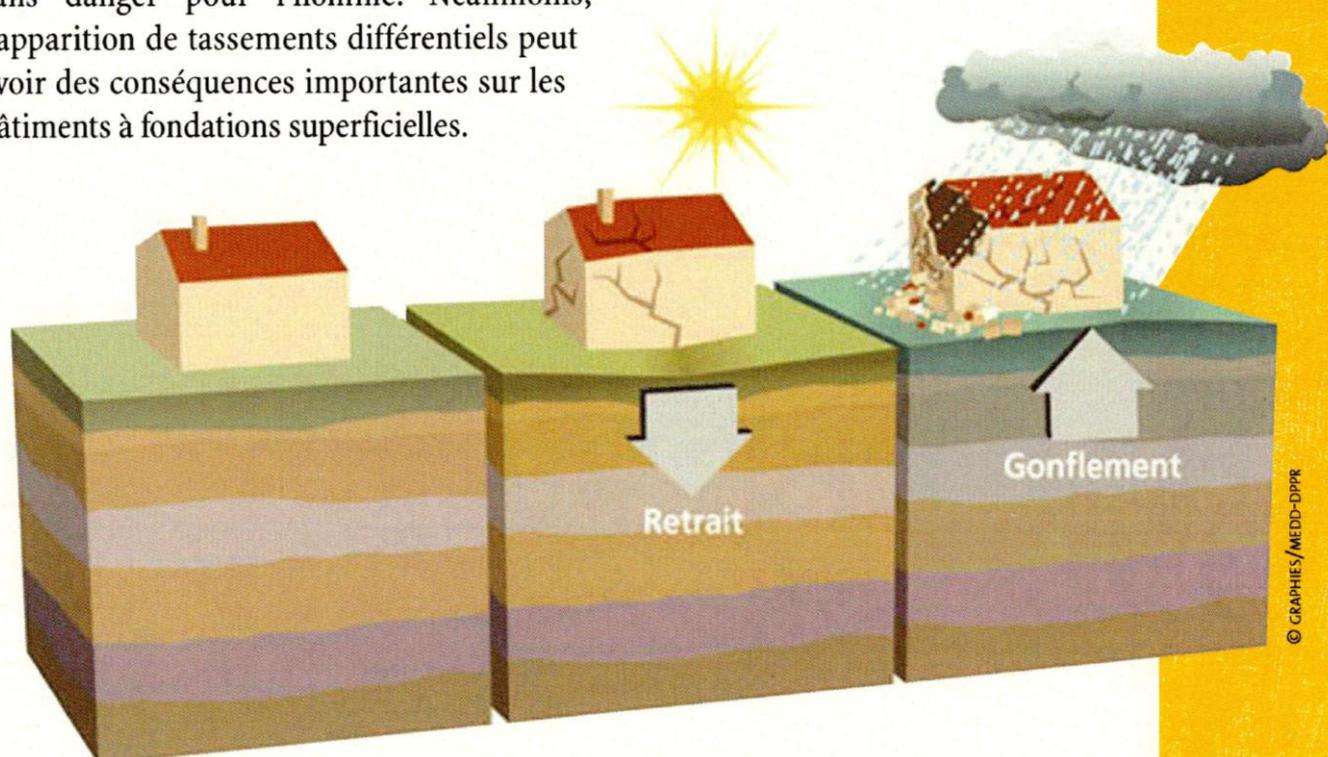
#### ▶ A L'EXTÉRIEUR

- Fuyez latéralement par rapport à l'avancée du mouvement et tentez de gagner les hauteurs les plus proches.
- Dans l'urgence, protégez-vous derrière un rocher ou un arbre.

## RISQUE RETRAIT - GONFLEMENT DES ARGILES

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface: on parle de **retrait**. À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de **gonflement**.

La lenteur et la faible amplitude du phénomène de retrait-gonflement le rendent sans danger pour l'homme. Néanmoins, l'apparition de tassements différentiels peut avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.

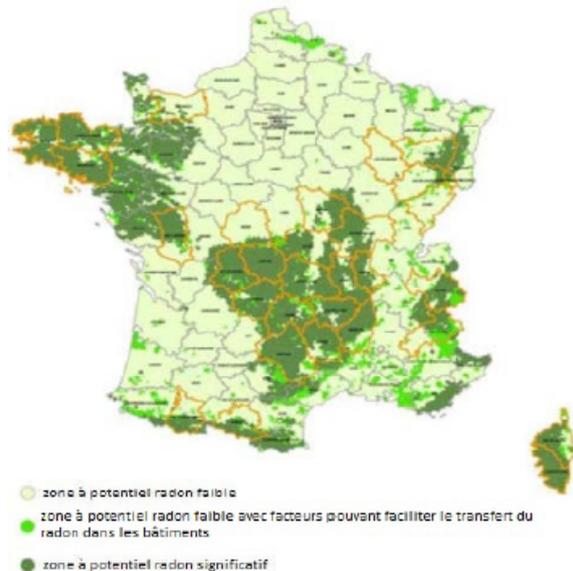


## RISQUE REMONTEE DE NAPPE

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues. Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.

# RISQUE RADON

## Le zonage à potentiel radon des sols France métropolitaine



## Qu'est-ce que le radon?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m<sup>3</sup>) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m<sup>3</sup>. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.



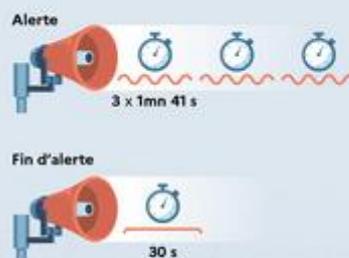
## QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

# ACCIDENT INDUSTRIEL ?

### Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch



### En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



### Jusqu'à la fin de l'alerte



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**NE FUMEZ PAS**, évitez toute flamme ou étincelle

**POUR EN SAVOIR PLUS :** [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)

## LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le transport de marchandises dangereuses est indissociable de l'activité humaine. Nous utilisons quotidiennement des produits dangereux, comme par exemple, du carburant, de la peinture, des engrais, du gaz, des produits d'entretien ménager, etc. L'ensemble du territoire français est donc soumis à un risque d'accident lié au transport de marchandises dangereuses.

Les marchandises dangereuses sont transportées par quatre modes différents : la route, le rail, les canalisations et la voie fluviale.

À Lurs, les risques proviennent des **axes routiers**, de la **voie ferrée** Marseille-Briançon et de la **canalisation transéthylène** enterrée reliant Lavéra à Château-Arnoux-Saint-Auban – transportant de l'éthylène.

### LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES

- Éloignez-vous du lieu de l'accident selon un axe perpendiculaire au vent pour éviter les fumées et les émanations toxiques.
- Prévenez les sapeurs-pompiers et indiquez-leur si possible le type de produit concerné (voir les plaques apposées sur le côté ou à l'arrière du véhicule).



## LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

La commune de Lurs est concernée par le risque de rupture du **barrage de Serre-Ponçon**.

En cas de rupture, une onde de submersion serait libérée par l'ouvrage. Le temps d'arrivée de l'onde de submersion sur le territoire de Lurs est estimé à 3 h 39.

### LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES

- Réfugiez-vous dans les étages des immeubles (sans utiliser les ascenseurs) ou sur les hauteurs proches.



# Les bons réflexes dans toutes les situations



## Préparez votre Kit

### Sécurité

- ➔ Radio à pile.
- ➔ Lampes de poche (avec piles de rechange).
- ➔ Réserve d'eau potable et de nourriture.
- ➔ Papiers personnels.
- ➔ Médicaments urgents.
- ➔ Vêtements de rechange.
- ➔ Couvertures.



## Informez-vous en écoutant la radio

Fréquence MHz

France Bleu

Provence : 101.8

Alpes 1 Digne : 91.5

Radio Zinzine : 100.7



## Ne téléphonez qu'en cas de danger vital

Libérez les lignes pour les secours



## N'encombrez pas les voies d'accès ou de secours



## Evacuez ou confinez-vous

Selon la nature du sinistre



## Laissez vos enfants à l'école en cas de risque imminent

Ils sont en sécurité et pris en charge.

## N° de Tel Utiles

**MAIRIE** : téléphone 04 92 79 95 24  
Pompiers : **18** ou **112** depuis un portable  
Gendarmerie : **17**  
Samu : **15**

**En cas de crise se renseigner au PCC  
(Poste de Commandement Communal)  
: la cellule de crise se trouve  
1 Place de la Mairie**

# Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



## A retenir

Des défibrillateurs cardiaque sont disponible :

- 1 Place de la Mairie (entrée salle Luria)
- Théâtre Marius (côté Montée du Théâtre)

MAIRIE de LURS 04700  
[mairie@lurs.fr](mailto:mairie@lurs.fr)